

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Dans le cadre du Brevet Professionnel Forme et Force du CESA

(BPJEPS AGFF mentions C et D)

Le CESA est une école de formation habilitée par la DRJS Ile de France

(7 organismes habilités en IDF : UCPA, IMF, GTF, CRIFO, CREPS, IPMS, CESA)



La formation BP se déroule de Mai 2012 à Avril 2013

La préformation se déroule de janvier à avril 2012

Cette formation se déroule sous le principe de l'alternance :

- à l'école les mercredis et les jeudis
- en club les lundis, mardis et vendredis

Chaque semaine, le stagiaire effectue 20 heures en club et 15 heures en centre de formation

Lors des semaines de vacances scolaires, le stagiaire effectue 35 heures en club

soit 9 semaines à 35 heures en club pour la formation BP

Dans le cadre du contrat pro, le stagiaire peut exercer les activités suivantes :

- animation de cours collectifs
- animation du plateau de musculation
- participation au fonctionnement de la structure

En club, le stagiaire est accompagné par un tuteur (éducateur sportif), pour des actions de formation.

La formation du stagiaire peut être prise en charge par l'organisme collecteur (OPCA), en fonction des spécificités du dossier (respect des délais d'envois, des durées réglementaires, des signatures, des conditions réglementaires de l'OPCA, de l'acceptation de la DDTEFP, d'événements singuliers comme la perte de dossiers envoyés...)

L'OPCA (AFDAS, AGEFOS, UNIFORMATION, OPCAM...) auquel l'entreprise cotise pour la formation professionnelle, peut financer tout ou partie de la formation après acceptation du dossier de prise en charge par l'organisme de formation.

QUELQUES POINTS DE REPÈRES :

Le stagiaire en contrat de professionnalisation reste financièrement très intéressant par rapport au coût d'un éducateur diplômé. exemples

| Coût global d'un éducateur sportif diplômé | | |
|--|-----------------------------|-------------------------------|
| Exemples de taux horaire bruts | Nombre d'heures par semaine | Coût global pour l'entreprise |
| 15 | 22.5 | 1461 € |
| 20 | 22.5 | 1948 € |
| 25 | 22.5 | 2435 € |

| Coût d'un stagiaire en contrat pro pour l'entreprise | | | | | | |
|--|------------------------------|--------|-----------------------|------------------------------|----------------|--|
| Profil | Nombres d'heures par semaine | % SMIC | Salaire + cotisations | Prime à la fonction tutorale | Prime de 2000€ | Coût global pour l'entreprise après déductions |
| -21 | 22.5 | 55% | 769€ | -230 | -167€ | 372 € |
| -21 BAC | 22.5 | 65% | 909€ | -230 | -167€ | 512 € |
| -26 | 22.5 | 70% | 979€ | -230 | -167€ | 582 € |
| -26 BAC | 22.5 | 80% | 1119€ | -230 | -167€ | 722 € |
| +26 | 22.5 | 100% | 1790€ | -230 | -167€ | 1393 € |

temps de travail en entreprise du stagiaire :

semaine type : 20h

semaine vacances scolaires : 35h

moyenne sur l'année : 22h30

Les demandes d'aides sont à effectuer par l'employeur

1) **zéro charge patronale** pour l'embauche d'un moins de 26 ans

2) prime à la fonction tutorale de **230€** financée par l'OPCA chaque trimestre, sur facture de l'employeur

3) AFE Aide Forfaitaire à l'employeur pour l'embauche de personnes de plus de 26 ans : **2000€** (167€ par mois)

www.alternance.emploi.gouv.fr demande à effectuer au Pôle Emploi

4) Prime de **2000€** par an : Aide pour l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation : <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/2928-aide-pour-l-embauche-de-jeune-en-contrat-de-professionnalisation>

demande à effectuer au Pôle Emploi

5) réductions et cotisations bas salaires : 28% du salaire brut www.alternance.emploi.gouv.fr